
**En finir avec les ingérences dans l'Ecole,
c'est abroger les contre-réformes : Loi Rilhac,
autonomie et évaluations des établissements,...**

Montreuil, le 15 novembre 2023

Les différentes mesures que le ministre Attal et ses prédécesseurs ont prises pour renforcer l'autonomie des établissements et la territorialisation de l'école ont exposé les personnels aux groupes de pressions patronaux et politiques les plus divers.

Ainsi, l'association « Parents Vigilants », créée par le parti Reconquête, s'est manifestée par une offensive contre des enseignants, au mépris du respect dû à leur statut qui devrait leur garantir leur liberté pédagogique. Lors d'un colloque au Sénat, les membres de cette association d'extrême droite ont rappelé leurs objectifs : investir les conseils d'école et les conseils d'administration pour surveiller les soi-disant dérives qui auraient lieu au sein de nos écoles.

Quant au ministre Attal, il prétend faire de l'Ecole « un sanctuaire »...

Entend-il abroger la loi Rilhac qui confère un rôle décisionnaire aux conseils d'école où siègent les parents d'élèves et les représentants des collectivités ?

Entend-il revenir sur le Pacte enseignant qui fait l'objet d'une présentation dans les conseils d'administration ?

Entend-il revenir sur le dispositif « Notre École Faisons La Ensemble » lancé par le ministre Ndiaye dans la continuité de l'expérimentation marseillaise pour impliquer les personnels, les élèves, leurs parents, et les « partenaires qui le souhaitent » dans l'élaboration de « projets innovants » ?

Entend-il revenir sur les évaluations d'écoles et d'établissements où les parents sont amenés à juger la qualité du travail des personnels et à émettre des préconisations ?

Entend-il remettre en cause la réforme de la voie professionnelle qui implante un « bureau des entreprises » au sein même des lycées professionnels ?

Non : toutes ces mesures que le ministre veut poursuivre et aggraver ne font que favoriser les ingérences politiciennes ou patronales locales.

Depuis la création des conseils d'école en 1977 jusqu'à aujourd'hui, les personnels n'ont eu de cesse de résister aux contre-réformes visant à territorialiser l'école, la livrer aux groupes de pression locaux. Avec le soutien de FO, ils ont démontré qu'ils savaient déjouer les pièges de la « cogestion » et de la « participation » et rester unis pour leurs revendications, leur statut national et leur liberté pédagogique.

La FNEC FP-FO revendique l'abrogation de tous les textes de lois et décrets ayant institué et renforcé les attributions des conseils d'école et des conseils d'administration, l'abandon de la loi Rilhac et de ses décrets d'application, ainsi que toutes les mesures visant à mettre les personnels sous tutelle.

Cela constituerait un considérable pas en avant vers le rétablissement tout à la fois du caractère national de l'Ecole républicaine et de la nécessaire protection des personnels par l'Etat.